

CHARTRE UNIVERSITAIRE ERASMUS ELARGIE (CHARTRE STANDARD ET STAGES D'ETUDIANTS) Formulaire de candidature

Date limite de soumission de la candidature: 28/11/2008

253363-IC-1-2009-1-FR-ERASMUS-EUCX-1

Type de Charte Universitaire Erasmus pour laquelle vous posez votre candidature:

Standard

Elargie (stages d'étudiants uniquement)

Elargie (Charte Standard et stages d'étudiants)

Numéro de référence de Charte Universitaire Erasmus précédente (si c'est le cas) :

XXXXXX-IC-1-200X-1-XX-ERASMUS-EUC-1

Langues de la correspondance: FR

Langue originale de la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (EPS) (langues officielles UE): FR

Dans le cas où la langue originale de la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (EPS) est autre que l'anglais, le français ou l'allemand, le document doit être fourni aussi dans une de ces trois langues.

Langue de la traduction de la stratégie Erasmus (si applicable) (anglais, français ou allemand) pas applicable

A.1. Identification de l'établissement candidat

Dénomination officielle complète de l'établissement en langue nationale	INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DE BRABOIS NANCY		
Traduction de cette dénomination en langue anglaise	NURSING SCHOOL BRABOIS NANCY		
Code ID Erasmus de l'établissement (par exemple F PARIS333, si disponible)	NEW 2008		
Adresse Internet	http://eicn.chu-nancy.fr/ifs/ifs-brabois		

A.2. Identification du représentant légal

Nom et prénom du représentant légal de l'établissement (Chef d'Etablissement)	VERONIQUE PIERSON		
Titre (facultatif) (e.g. Prof., Dr, etc.)	directeur des soins	Sexe	Féminin
Département / unité	SOINS INFIRMIERS		
Fonction officielle au sein de l'établissement	DIRECTEUR		
Téléphone (y compris indicatifs national et régional)	+ /33 /(0)383157806		
Télécopie (y compris indicatifs national et régional)	+ /33 /(0)383154325		
Courrier électronique (seulement une adresse)	v.pierson@chu-nancy.fr		
Adresse légale de l'établissement Rue, numéro Code postal & Localité Code pays, Pays	ALLÉE DU MORVAN 54511 VANDOEUVRE LES NANCY CEDEX FR, France		

A.3. Coordinateur Erasmus

Nom et prénom	MARIE ODILE PAULY		
Titre (facultatif) (e.g. Prof., Dr, etc.)	cadre supérieur de santé	Sexe	Féminin
Département / unité	SOINS INFIRMIERS		
Fonction officielle au sein de l'établissement	COORDONNATEUR PÉDAGOGIQUE		
Téléphone (y compris indicatifs national et régional)	+ /33 /(0)383154326		
Télécopie (y compris indicatifs national et régional)	+ /33 /(0)383154325		
Courrier électronique (seulement une adresse)	mo.pauly@chu-nancy.fr		
Adresse pour la correspondance Rue, numéro Code postal & Localité Code pays, Pays	ALLÉE DU MORVAN 54511 VANDOEUVRE LES NANCY CEDEX FR, France		

A.4. Données statistiques sur l'établissement candidat

<i>Les chiffres demandés ne concernent que l'enseignement de type supérieur</i>			
Année de création de votre établissement			1973
Niveau des diplômes délivrés:			
Diplômes de premier cycle			Non
Diplômes de deuxième cycle			Non
Diplômes à un seul échelon			Oui
Diplômes de troisième cycle (sans doctorat)			Non
<u>Diplômes de doctorat</u>			Non
Nombre d'étudiants inscrits en 2007/2008 dans un <u>programme</u> d'enseignement supérieur		Temps partiel	Temps plein
			248
Nombre d'étudiants diplômés en 2007/2008			
Premier cycle			
Deuxième cycle			
Diplômes à un seul échelon			
Diplômes de troisième cycle (sans doctorat)			
Diplômes de doctorat			
		70	
Nombre d'enseignants (total) en 2007/2008			14
Nombre d'enseignants (en équivalent temps plein) en 2007/2008			13
Nombre de membres du personnel administratif (en équivalent temps plein) en 2007/2008			3
Parmi ce personnel administratif, nombre de personnes qui travaillaient directement dans le domaine des relations internationales ou européennes en 2007/2008 (en équivalent temps plein)			0
Première année de participation au programme Erasmus avec un cofinancement de la Communauté Européenne			

DRAFT

B**Respect des principes fondamentaux**

L'établissement s'engage à respecter les principes fondamentaux suivants:

OUI

01 La mobilité ne peut s'effectuer que dans le cadre d'accords conclus au préalable entre établissements d'enseignement supérieur (dans le cas de stages d'étudiants: dans les limites des accords antérieurs entre l'établissement et les organisations dans l	<input checked="" type="checkbox"/>
02 Les étudiants Erasmus entrants sont exemptés du paiement des frais universitaires relatifs aux cours, à l'enregistrement, aux examens, aux accès aux laboratoires et aux bibliothèques	<input checked="" type="checkbox"/>
03 Les activités mentionnées dans les contrats d'études et de stages obligatoires et suivis avec succès par les étudiants font l'objet d'une pleine reconnaissance académique	<input checked="" type="checkbox"/>
04 Assurer un haut niveau de qualité dans l'organisation de la mobilité des étudiants et du personnel	<input checked="" type="checkbox"/>
05 Assurer le plus haut niveau de qualité dans l'organisation des stages professionnels des étudiants	<input checked="" type="checkbox"/>
06 Assurer que les informations relatives au curriculum sont à jour, facilement accessibles et transparentes	<input checked="" type="checkbox"/>
07 Appliquer le système européen de transferts d'unités de cours capitalisables (ECTS) permet plus de transparence dans les procédures de reconnaissance	<input checked="" type="checkbox"/>
08 Assurer l'égalité du traitement académique et de services entre les étudiants locaux et ceux d'Erasmus	<input checked="" type="checkbox"/>
09 Faciliter l'intégration des étudiants Erasmus dans les activités de l'établissement	<input checked="" type="checkbox"/>
10 Fournir aux étudiants Erasmus et à leurs établissements d'origine à la fin de leur période de mobilité, les relevés de notes et les autres informations pertinentes	<input checked="" type="checkbox"/>
11 Faciliter et reconnaître les activités d'enseignement Erasmus	<input checked="" type="checkbox"/>
12 Promouvoir et assurer la visibilité des activités soutenues par le programme Erasmus	<input checked="" type="checkbox"/>
13 Publier dans l'institution la Charte et la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (EPS)	<input checked="" type="checkbox"/>
14 Respecter les objectifs de non-discrimination énoncés dans le Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie	<input checked="" type="checkbox"/>

C QUESTIONS CONCERNANT L'ORGANISATION DE LA MOBILITÉ

1.a Question de reconnaissance: Allez-vous utiliser des ECTS (transfert d'unités de cours, contrats d'apprentissage, équivalence des diplômes) pour faciliter la reconnaissance universitaire des périodes d'étude Erasmus à l'étranger?

- dans tous les départements/ facultés
- dans certains départements/ facultés

Oui
Oui

1.b Question de reconnaissance: Votre établissement utilisera-t-il des ECTS comme système interne de capitalisation d'unités de cours?

- dans tous les départements/ facultés
- dans certains départements/ facultés

Oui
Oui

2. Supplément au Diplôme

Votre établissement accorde-t-il un Supplément au Diplôme?

Non

3. Aide à la mobilité du personnel enseignant: Quelles dispositions seront prises pour faciliter et encourager la mobilité du personnel enseignant Erasmus?

- a) Aide financière supplémentaire de la part de votre établissement
 - b) Reconnaissance des activités d'enseignement à l'étranger comme partie importante de la carrière universitaire
 - c) Assistance dans les démarches pratiques (voyage, hébergement, etc.)
 - d) Autres (veuillez spécifier)
- Proposition de cours de langue

Oui
Oui
Oui
Oui

4. Aide aux étudiants et enseignants handicapés: Votre établissement mettra-t-il des équipements à la disposition des:

- a) étudiants et enseignants Erasmus non-voyants ou malvoyants?
- b) étudiants et enseignants Erasmus sourds ou malentendants ?

Non
Oui

c) étudiants et enseignants Erasmus présentant un handicap physique d'une autre nature ? Oui

DRAFT

DRAFT

DRAFT

DÉCLARATION EN MATIÈRE DE STRATÉGIE ERASMUS (EPS)

Pour compléter cette section veuillez vous référer aux instructions ci-dessous.

Veillez noter qu'il est important de donner une large visibilité à votre déclaration (EPS) au sein de votre établissement et qu'elle doit être également publiée sur votre site Internet. La Déclaration en matière de stratégie Erasmus devrait déterminer la stratégie globale de coopération européenne de votre établissement qui sera à la base de tous ses projets de coopération Erasmus ainsi que de toute autre activité à venir dans le cadre du Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie.

a) Décrivez de manière concise la stratégie de votre établissement, les objectifs et les priorités des activités Erasmus (mobilité individuelle et projets multilatéraux et de réseaux, etc.) et toute autre action dans le cadre du Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie.

b) Veuillez fournir des informations notamment celles relatives aux actions spécifiques prévues et mises en oeuvre afin de promouvoir les actions Erasmus, la Charte Universitaire Erasmus et la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (EPS).

Quelles dispositions sont prises par votre établissement dans le cadre de la politique de non-discrimination (par exemple, les actions et les projets relatifs à l'égalité des sexes, à l'intégration des étudiants et du personnel handicapés, à la promotion de la cohésion économique et sociale et à la lutte contre le racisme et la xénophobie)?

L'institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de BRABOIS accueille 245 étudiants. Il fait partie des 9 écoles hospitalières du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de NANCY.

L'IFSI se porte candidat auprès de la commission européenne pour la première fois, cette candidature qui s'inscrit dans un cadre partenarial entre les 3 IFSI de l'agglomération nancéenne est soutenue par le Conseil Régional (schéma directeur des formations sanitaires adopté les 25 et 26/10/2007). Le processus d'harmonisation européenne en matière de formation en soins infirmiers dans le système LMD est engagé, la France s'y intègre par la mise en place en septembre 2009 du nouveau programme pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier.

L'IFSI bénéficie d'une situation géographique privilégiée, à proximité de la Belgique, du Luxembourg, de l'Allemagne et de la Suisse. Chaque année, un groupe d'étudiants s'engage dans la recherche d'un terrain de stage dans un pays européen. Certains de nos stages de santé publique sont organisés dans le cadre de missions humanitaires. Nos contacts avec différents établissements sont nombreux. C'est un élément d'ouverture aux échanges, à la diversité et aux cultures, très ancré dans le projet pédagogique.

Les étudiants bénéficient du soutien de l'équipe pédagogique et administrative dans leurs démarches.

La formation des infirmiers prévoit également l'organisation de cycles de formation à l'usage des médecins étrangers ou des infirmiers hors communauté européenne dans laquelle s'inscrit notre établissement. Il s'agit pour nous de développer une politique de coopération solidaire et d'inclure nos actions dans des projets relevant de la formation tout au long de la vie.

L'IFSI souhaite s'inscrire dans le dispositif de Bologne concernant les formations.

Les priorités sont de développer, encourager et faciliter la mobilité des étudiants et des formateurs au delà des pays actuellement sollicités. L'IFSI adapte son offre de formation aux mutations et aux évolutions du monde actuel afin de faciliter l'intégration des futurs professionnels dans un milieu de travail européen.

La possibilité offerte aux étudiants d'un module facultatif d'apprentissage à l'anglais médical est le premier pas vers le programme ERASMUS. Le système ETCS a été mis en place en attendant le programme 2009. Il facilite la lisibilité du cursus.

Un enseignant responsable des relations internationales représente l'IFSI lors de la recherche de partenariats européens. Il est chargé de l'ensemble des visites préparatoires et explique la politique de formation suivie. Il assure la promotion et le suivi des étudiants dans leur projet. Il veille à la qualité et à la reconnaissance de la mobilité en s'assurant du respect du contrat de formation (stage, théorie) qui donne les détails des activités que l'étudiant devra suivre. Il vérifie la validité de l'ensemble des crédits obtenus.

Il est également le garant de l'accueil des étudiants étrangers, de leurs conditions d'hébergement au sein de la communauté urbaine du grand Nancy. Il met en place un parrainage entre étudiants et des outils touristiques. Il prépare les échanges entre les personnels enseignants et administratifs.

La non discrimination est une des valeurs que l'IFSI a inscrite dans son projet pédagogique. La personne humaine est au centre de nos préoccupations. Les orientations sociales européennes sont prises en compte : réduction des inégalités, accueil des personnes en situation de handicap.

La promotion du programme ERASMUS se fera par une large diffusion de la charte qui sera publiée sur le site internet des écoles en français, en anglais en allemand ainsi que sur le site INFFOLOR du Conseil Régional. L'IFSI participe à différentes manifestations auprès des lycéens et met en avant les opportunités offertes.

Qualité des activités de mobilité académique:

Comment et avec quelles mesures votre établissement garantira-t-il la plus haute qualité de la mobilité des étudiants et du personnel enseignant?

Il convient de détailler en particulier: la reconnaissance du système des crédits, l'information sur les curricula, l'information et le conseil auprès des étudiants partants, le tutorat et l'intégration des étudiants entrants, l'offre de services aux étudiants (en particulier le logement), les cours de langue (niveau préparatoire et entretien), la facilitation et la reconnaissance de la mobilité du personnel.

La mise en place de la mobilité ERASMUS demande à l'IFSI d'adapter l'organisation de la formation afin de faciliter le départ des étudiants. Il est nécessaire de mettre en place des réunions d'information et de préparation. Jusqu'à présent, les stagiaires pouvaient effectuer des stages à l'étranger sur une période de 4 semaines. La richesse offerte par la mise en place d'une charte ERASMUS nous a incité à modifier notre façon de penser : les étudiants partiront sur une période de trois mois. L'arrivée du nouveau programme et la mise en place officielle des ECTS facilitent les échanges et la validation des acquis en dehors de notre IFSI.

Les étudiants devront nous faire part des objectifs poursuivis dans le cadre de cette mobilité, ils seront accompagnés dans toutes les démarches. De plus, la contractualisation directement avec l'établissement de formation nous permet plus facilement de suivre l'étudiant dans son acquisition de nouvelles compétences et de pouvoir organiser en partenariat le contrôle continu que nécessite notre système de formation. Il s'agit de toujours maintenir la dynamique de l'étudiant acteur de sa formation.

L'enseignant référent se déplace dans les structures des pays d'accueil afin d'échanger sur les méthodes d'enseignement et de valider les critères d'évaluation afin de rester dans le cadre réglementaire d'une formation dont le programme très encadré permet de répondre aux exigences du diplôme préparé. (Document de suivi, rapport de stage). Il accueille également les étudiants entrants et en assure le suivi (aide aux démarches et entretiens réguliers).

Le suivi pédagogique est assuré avant, pendant et après la mobilité.

Pour faciliter les échanges culturels l'apprentissage des langues est proposé aux étudiants au sein de l'IFSI, et aux enseignants au travers du plan de formation. Les compétences spécifiques présentes au sein de l'équipe pédagogique sont mises en valeur.

Qualité des stages professionnels des étudiants:

Quelles mesures spécifiques sont mises en oeuvre pour assurer une très grande qualité des stages professionnels des étudiants? Donnez les détails sur le programme de travail et les stages professionnels développés et la manière dont ils sont mis en oeuvre. Décrivez les arrangements pratiques développés entre les parties. Veuillez spécifier le suivi et l'évaluation de la période de placement ainsi que sa reconnaissance dans le curriculum des étudiants.

La formation des infirmiers est une formation en alternance qui associe un enseignement théorique et un temps de stage. Ces stages professionnels feront l'objet d'une pleine validation au sein du cursus grâce aux ECTS. Un soin tout particulier est apporté à la préparation du stage. L'étudiant présente un dossier de préparation au départ qui comporte ses motivations et les compétences à acquérir.

Une convention tripartite est établie entre les différents partenaires.

Pour un étudiant sortant :

Les objectifs sont négociés avec l'établissement d'accueil. Ils parviennent avant l'arrivée de l'étudiant afin que tous les moyens puissent être mis en place pour un bon accompagnement et une lisibilité totale des attentes. Un document extrait du référentiel d'encadrement permet à l'étudiant de faire valider la liste des acquisitions.

Le référent Erasmus de l'IFSI est en lien tout au long du stage avec les acteurs du terrain et l'école.

• Il s'assure de la réalisation du bilan de mi stage et de la validation du stage par les professionnels du terrain qui renseignent une grille d'évaluation traduite dans la langue du pays. Elle permet la reconnaissance des crédits obtenus.

• Il a des temps de rencontre téléphoniques ou par voie de mail programmés avec l'étudiant. Il organise le suivi pédagogique de l'étudiant dans la rédaction de son rapport de stage et de son partage d'expérience auprès des autres étudiants.

Pour un étudiant entrant :

L'étudiant établit un contrat pédagogique qui lui permettra la reconnaissance des crédits obtenus à son retour.

Le référent Erasmus s'assure de la qualité du stage proposé.

• Il assure le lien entre l'étudiant, l'école d'origine et le service de soins tout au long du stage

• Il facilite l'ensemble des démarches administratives, réserve une chambre au sein du home infirmier à proximité de l'IFSI, organise un agenda de visites professionnelles et culturelles.

• Il met en place le parrainage par un étudiant du même niveau d'études.

ERASMUS

Charte Universitaire Elargie (Charte standard et stages d'étudiants)

2009/2010 - 2013/2014

La Commission européenne délivre la présente Charte à:

Université de l'Europe

Ci-après dénommé 'l'établissement')

L'établissement s'engage à respecter et à observer les principes fondamentaux de la mobilité Erasmus:

- (dans le cas de stages d'étudiants: dans les limites des accords antérieurs entre l'établissement et les organisations dans lesquelles les stages se déroulent);
- Les étudiants Erasmus entrants sont exemptés du paiement des frais universitaires relatifs aux cours, à l'enregistrement, aux examens, aux accès aux laboratoires et aux bibliothèques;
- Les cours mentionnés dans les Contrats d'études et de stages obligatoires et suivis avec succès par les étudiants feront l'objet d'une pleine reconnaissance académique.

L'établissement s'engage aussi à:

- Assurer le plus haut niveau de qualité en particulier dans la mise en oeuvre de la mobilité des étudiants et du personnel;
- Assurer le plus haut niveau de qualité dans l'organisation des stages professionnels des étudiants;
- Assurer que les informations relatives au curriculum sont à jour, facilement accessibles et claires
- Assurer que le système européen de transferts d'unités de cours capitalisables (ECTS ou comparables) garantit la transparence aux fins de la reconnaissance académique;
- Assurer l'égalité du traitement académique entre les étudiants locaux et ceux d'Erasmus;
- Faciliter l'intégration des étudiants Erasmus dans les activités de l'établissement;
- Mettre rapidement à disposition un relevé de notes à l'ensemble des étudiants entrants et à leurs établissements d'origine après l'achèvement de la période d'études considérée;
- Faciliter et reconnaître les activités d'enseignement Erasmus;
- Promouvoir et rendre visible les activités soutenues par le programme Erasmus;
- Publier cette Charte et la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (EPS) en lien avec la stratégie de l'établissement;
- Respecter les objectifs de non-discrimination énoncés dans le Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie.

Cette Charte habilite l'établissement à solliciter un financement pour des activités Erasmus auprès de la Commission ou auprès de son agence nationale Erasmus.

La violation de la présente Charte peut entraîner son annulation par la Commission.

Je soussigné, représentant légal de l'établissement candidat,

- *certifie que les informations contenues dans cette candidature sont complètes et exactes à ma connaissance. Toutes les activités Erasmus seront mises en œuvre sur la base des accords écrits conclus avec les autorités compétentes des établissements partenaires;*
- *déclare accepter le contenu de la Charte Universitaire Erasmus tel que défini ci-dessus, et engage mon établissement à faire en sorte de respecter et d'observer ces obligations;*
- *confirme que les informations données dans la candidature soumise en ligne et sur la présente version papier sont identiques;*
- *déclare accepter la publication par la Commission européenne de la stratégie Erasmus.*

Lieu:

Nom:

Date (jj/mm/aa):

Signature originale du représentant de l'institution (déjà identifié dans la section A.2)

Cachet ou tampon original de l'Institution

Accusé de réception

Après la soumission, les candidats sont invités à consulter le site Web de l'EACEA afin de vérifier la bonne réception de leur candidature d'adhésion à la Charte Universitaire Erasmus (CUE). Si, au **12.12.2008**, la candidature n'a pas été listée sur le site Web, le candidat devra contacter l'EACEA (adresse courriel: EACEA-EUC@ec.europa.eu)